Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_04-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 05 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
Mme LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
Mme MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. PHILOUX
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
Mme DANIELOU
Mme PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
Mme BRICE
Mme LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
M. CAILLARD
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

**Nombre de conseillers en exercice : 33**
**Présents à l'ouverture de la séance : 24**

**Quorum réuni**

**Étaient excusés :**

Mme BOISNARD a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme KHAN a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. CHAIZE jusqu'à 21h54.
Mme LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à M. PHILOUX.
Mme BATAILLE a donné pouvoir à M. BAILLY.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

**Étaient absents :**

M. TRUBERT jusqu'à 20h38.
M.PAUGAM.
M. PERRUDIN.
Mme MAUGEAIS.

**Secrétaire de séance :**

M. Philippe ROUAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_04-DE

**35/04 – 27 mai 2025**

# Dispositif « SORTIR » - Avenant à la convention tripartite

**Le rapporteur,**

- rappelle que la convention tripartite intervenue entre l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale), la commune de PACÉ et Rennes Métropole est arrivée à terme le 31 décembre 2024.

Le dispositif « Sortir ! » a pour but de développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. La carte « Sortir » nominative et gratuite offre la possibilité de participer à des activités régulières et occasionnelles à des tarifs avantageux dans les 40 communes adhérentes. Dix-sept structures pacéennes, dont la Médiathèque, le Club Olympique Pacé et la Maison des Jeunes et de la Culture, sont actuellement dans le dispositif.

Un fonds est constitué par la commune et Rennes Métropole, à hauteur de 80% par la commune de PACE et 20% par Rennes Métropole. Une estimation est proposée conjointement par l'APRAS, la commune et Rennes Métropole sur la base du réalisé de la dernière année, de l'évolution des indicateurs sociaux, ainsi que des évolutions des populations susceptibles d'être envisagées dans la période de mise en œuvre.

L'estimation financière pour l'année 2025 est d'un montant de 19 000 €, soit 15 200 € pour la commune de Pacé et 3 800 € pour Rennes Métropole. La gestion du dispositif est assurée par le Centre Communal d''Action Sociale, qui prend également en charge le coût financier.

- présente le projet de l'avenant à la convention entre la commune de PACÉ, l'APRAS et Rennes Métropole.

***Vu** le code général des collectivités territoriales,*
***Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Action sociale du 22 avril 2025*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE :**
l'avenant à la convention tripartite relative à la poursuite du dispositif « Sortir » dans la commune de Pacé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

**AUTORISE :**
Le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUAULT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)